



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 décembre 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 décembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), j'ai l'honneur de me référer au paragraphe 9 de la résolution 1977 (2011) du Conseil de sécurité et de vous transmettre ci-joint l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) pour 2012.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1540 (2004)
(Signé) Baso **Sangu**



Examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) pour 2012

I. Introduction

1. Dans sa résolution 1540 (2004), le Conseil de sécurité a dit qu'il entendait suivre de près la mise en œuvre de la résolution et prendre au niveau approprié toutes autres décisions qui pourraient être nécessaires à cette fin. Le 20 avril 2011, constatant que l'application intégrale de la résolution 1540 (2004) par tous les États était une œuvre de longue haleine, il a adopté à l'unanimité la résolution 1977 (2011) par laquelle il a prorogé le mandat du Comité pour une durée de 10 ans. Il a décidé qu'il y aurait deux examens annuels, établis avant la fin du mois de décembre avec le concours d'un groupe d'experts, qui agit sous la supervision du Comité, conformément au paragraphe 5 de la résolution 1977 (2011). Le présent examen, qui fait suite au paragraphe 9 de la résolution 1977 (2011), décrit l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) par les États, les efforts qu'ils ont entrepris dans les domaines de la communication, du dialogue, de l'assistance et de la coopération, ainsi que les autres activités intéressant l'application de la résolution 1540 (2004) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

2. En consultation avec le Comité et en application des résolutions 1977 (2011) et 2055 (2012), un groupe de neuf experts a été créé par le Secrétaire général (S/2012/585).

II. Méthodes

3. L'examen annuel de 2012 s'articule en deux parties. La première est un résumé factuel des activités, qui porte sur les domaines de la mise en œuvre, de l'assistance, de la coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, de la transparence et de la communication. La seconde, qui évalue les progrès accomplis et les perspectives d'avenir est une analyse où sont également définies des mesures à prendre à l'avenir. Inspiré notamment des recommandations formulées lors de l'examen de 2011, le présent examen évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités énoncées dans la résolution 1540 (2004), l'objectif étant d'envisager les mesures complémentaires à prendre. Il s'appuie également sur les renseignements fournis par le Comité au Conseil de sécurité en vue de déterminer quelles sont les pratiques qui ont fait leurs preuves et d'attirer l'attention sur les difficultés à venir. On trouvera à l'annexe I la liste des activités de communication, dont celles auxquelles ont participé le Président, les membres du Comité ou les experts, et à l'annexe II les manifestations auxquelles ils ont été invités officiellement mais auxquelles ils n'ont pu prendre part.

III. Progrès accomplis et résultats obtenus

A. Suivi et mise en œuvre dans les pays

4. En 2012, le Comité a continué d'aider les États à appliquer la résolution 1540 (2004) et de suivre sa mise en œuvre. Les experts ont réexaminé certains

tableaux du Comité après avoir reçu des États des renseignements complémentaires. Ces tableaux sont un outil précieux pour l'examen global des renseignements portant sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution par les États. Le groupe de travail sur le suivi et la mise en œuvre au niveau national est convenu qu'il fallait modifier le modèle de tableau afin de l'améliorer et de le rendre notamment plus facile à utiliser.

5. En 2012, un autre État, le Congo, a présenté son premier rapport sur les mesures qu'il avait prises pour appliquer la résolution 1540 (2004), ce qui porte le nombre total de rapports présentés par les États à 169. Vingt-quatre États Membres n'ont pas encore présenté leur premier rapport. Le Comité et ses experts continuent d'entretenir des relations bilatérales ou multilatérales avec les États qui ne présentent pas de rapport.

6. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a engagé les États à donner un complément d'information sur ce qu'ils font pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004), y compris, à titre volontaire, sur celles de leurs pratiques qui se révèlent efficaces. En 2012, six États (Afghanistan, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Colombie, Serbie et Slovénie) ont donné un complément d'information.

7. Le Conseil a également engagé tous les États à établir, à titre volontaire, un plan d'action national de mise en œuvre, dressant la liste de leurs priorités et leurs projets pour appliquer les principales dispositions de la résolution 1540 (2004). En 2012, deux États (Serbie et Bélarus) ont présenté leur plan d'action, ce qui a porté à six le nombre de plans reçus par le Comité. Avec son accord, le plan d'action de la Serbie a été affiché sur la page Web du Comité. Le Kirghizistan a établi un projet de plan d'action qui a été examiné par les experts du Comité. Plusieurs États ont dit qu'ils entendaient mettre au point un plan d'action.

8. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a constaté qu'il importait que le Comité entretienne activement un dialogue avec les États sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), y compris en effectuant des visites dans les pays concernés à leur invitation. Outre leur visite aux États-Unis en septembre 2011, les experts du Comité, accompagnés par un représentant du Bureau des affaires de désarmement, ont participé à une visite de suivi à Atlanta (États-Unis). En 2012, à l'invitation de l'Albanie, du Congo et de Madagascar, le Comité s'est rendu dans ces pays. Les experts ont pris part avec le Bélarus, l'Équateur, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kirghizistan, le Monténégro, la République de Moldova le Tadjikistan et à des activités sur la mise en œuvre de la résolution organisées spécialement pour ces pays. En 2012, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan ont tenu leurs tables rondes nationales sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) avec la participation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Au cours de l'année, le Comité a continué d'entretenir des rapports avec les États et les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées afin de les inciter notamment à mettre en commun leur expérience, les enseignements qu'ils en avaient tirés et les pratiques efficaces.

9. Au cours de la période considérée, le Bahreïn a indiqué au Comité que, pour s'acquitter de plusieurs obligations que lui imposait la résolution, il avait adopté le décret n° 1 (2011) portant création de la Haute Commission de l'énergie et la décision n° 5 (2011) portant création de la Commission nationale pour l'interdiction des armes chimiques. La Serbie a signalé qu'en 2011, elle avait adopté une loi-cadre

sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Elle a également indiqué qu'elle avait adopté la même année une nouvelle liste de contrôle des articles à double usage. La Slovénie a signalé qu'une loi modifiant le Code de procédure pénale et portant sur la fabrication illicite et le trafic d'armes, d'explosifs et de matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires était entrée en vigueur.

B. Assistance et renforcement des capacités

10. Le Comité a continué d'examiner, notamment dans le cadre de son groupe de travail sur l'assistance, les grandes questions ci-après où des progrès pourraient être faits : améliorer les procédures d'assistance; cerner et analyser les besoins d'assistance; poursuivre le dialogue sur l'assistance avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées, et, selon qu'il convient, avec des organisations non gouvernementales; améliorer l'aptitude du Comité et de ses experts à faciliter l'assistance; faire mieux connaître les questions liées à l'assistance. Il s'est employé à faciliter le rapprochement des offres et des demandes d'assistance et les experts ont tenu le Comité régulièrement informé de ces activités.

11. En 2012, le Comité a reçu des demandes d'assistance officielles émanant du Congo (qui a présenté une demande dans son premier rapport national) et du Mexique, ainsi que de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Afin de tenir à jour la liste des demandes d'assistance et conformément aux procédures d'assistance révisées en 2010, il a adressé des lettres de suivi à plusieurs demandeurs dans lesquelles il a consigné les renseignements que lui avaient communiqués des pays à même de fournir cette assistance. Il a pris note de la réponse que le Japon avait adressée à la suite de la demande d'assistance formulée par le Mexique.

12. S'acquittant en toute transparence des fonctions de mécanisme de centralisation qui lui ont été confiées, le Comité a affiché sur son site Web les demandes d'assistance reçues de 38 États Membres et de 2 organisations sous-régionales, et les offres reçues de 46 États Membres et de plusieurs organisations ou entités internationales, régionales ou sous-régionales.

13. Ayant pour objectif de faciliter l'assistance technique aux fins de l'application de la résolution 1540 (2004) en rapprochant les offres et les demandes d'assistance, le Comité et ses experts ont approfondi le dialogue sur la liste récapitulative des demandes d'assistance qu'ils avaient engagé avec le Groupe de travail du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes du Groupe des Huit. Lors des cinq réunions tenues en 2012 avec ce groupe de travail, ils ont invité ses membres et les organisations internationales participantes à examiner les demandes d'assistance qui avaient été présentées au Comité et à lui faire part de leurs observations. À ces réunions, les experts ont informé les membres du Partenariat mondial de l'état des demandes reçues et proposé d'y répondre en les faisant concorder avec les offres reçues afin de fournir rapidement une assistance efficace.

14. En outre, dans cette optique, les experts ont continué de tenir des consultations avec des responsables de nombreux États, notamment au sujet des demandes d'assistance existantes et des nouvelles demandes d'assistance.

15. Lors des visites effectuées en Albanie, au Congo et à Madagascar en 2012, un membre du Comité et des experts se sont entretenus, entre autres choses, des besoins d'assistance et des possibilités qui s'offraient avec les entités nationales. Les visites dans les États permettent d'approfondir le dialogue avec les entités nationales et servent à mieux cerner et analyser les besoins d'assistance.

16. De plus, lors des activités consacrées à tel ou tel pays ou à l'occasion d'autres activités de communication, les experts du Comité se sont entretenus aussi régulièrement des questions d'assistance et ont fait mieux connaître le rôle que le Comité joue comme mécanisme de centralisation.

17. Les experts du Comité ont également contribué à des ateliers régionaux de formation et de renforcement des capacités organisés, par exemple, à l'École des cadres pour la gestion des frontières de l'OSCE au Tadjikistan et au Collège européen de sécurité et de défense.

18. En 2012, le Comité a continué de suivre et de faire connaître les directives révisées adoptées en octobre 2010 en vue de rationaliser, d'améliorer et d'accélérer la réponse aux demandes d'assistance et de faciliter le rapprochement entre les offres et les demandes.

19. Dans le cadre du dialogue sur l'assistance qu'il entretient avec les États, des organisations internationales, régionales et sous-régionales et, selon qu'il convient, des organisations non gouvernementales, le Comité a continué de suivre les débats consacrés aux nouvelles tendances de l'assistance. Dans le discours qu'il a prononcé à l'atelier sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité organisé à Varsovie par le Gouvernement polonais et le Bureau des affaires de désarmement et consacré aux nouvelles méthodes de renforcement des capacités et d'assistance, le Président a accueilli avec satisfaction les activités menées dans le domaine de l'assistance.

20. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a encouragé la tenue de réunions sur les questions d'assistance, avec la participation du Comité, réunissant des États disposés à offrir une assistance, des États qui en demandent, les autres États intéressés et les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées. Des préparatifs sont en cours pour la tenue au début de 2013 d'une conférence organisée par le Gouvernement français en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement dont l'objet est de faciliter l'application de la résolution 1540 (2004) en répondant aux questions importantes qui concernent l'assistance.

21. L'Arabie saoudite s'est dite prête à continuer de collaborer avec le Comité, notamment en apportant un appui financier à certains projets qui contribueront à l'application effective de la résolution 1540 (2004) par les États. Elle a annoncé qu'elle ferait don de 500 000 dollars pour ces activités.

22. Le Gouvernement américain a offert 1,5 million de dollars de plus au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale, portant sa contribution à un total de 4,5 millions de dollars destinés à financer des projets visant à faciliter l'application universelle de la résolution 1540 (2004).

23. L'Union européenne est sur le point de mettre la dernière main à une décision du Conseil européen visant à appuyer la résolution 1540 (2004).

C. Coopération avec d'autres organisations et entités

24. Avec le concours des experts, le Comité a continué de coopérer avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées et avec d'autres entités et mécanismes. Il a également continué de collaborer avec des établissements universitaires, la société civile et des représentants du secteur privé, selon le cas.

25. Un atelier visant à favoriser les nouvelles synergies dans le domaine de la sécurité nucléaire s'est tenu à New Delhi les 30 novembre et 1^{er} décembre 2012. Organisé par l'Inde en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement, il a regroupé des représentants de tous les pays représentés au Conseil de sécurité (membres actuels et nouveaux membres du Conseil) et des représentants du Bureau, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du Comité et des présidents des trois réunions au sommet sur la sécurité nucléaire. Les débats de fond ont porté essentiellement sur les nouvelles synergies dans le domaine de la sécurité nucléaire.

Coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales

26. Le Coordonnateur du groupe de travail sur la coopération avec les organisations internationales, y compris avec les Comités créés par les résolutions 1267 (1999) et 1373 (2001), s'est entretenu avec les experts du Comité des moyens de mettre au point une stratégie visant à favoriser la participation des organisations et autres entités internationales, régionales et sous-régionales.

27. Les échanges avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées ainsi qu'avec d'autres institutions et mécanismes intergouvernementaux, en particulier ceux qui sont spécialisés dans la non-prolifération, ont continué de contribuer à l'application effective de la résolution 1540 (2004) en renforçant la coopération grâce à la mise en commun de l'information, des données d'expérience et des enseignements tirés de l'expérience et en permettant de mieux coordonner la fourniture d'assistance aux États Membres et aux organisations régionales et sous-régionales. Ils ont également permis de mieux comprendre les besoins et les priorités communs à leurs membres et d'aider à fournir l'assistance nécessaire pour appliquer la résolution 1540 (2004).

28. Le Comité a intensifié sa collaboration avec l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire dans le cadre de plusieurs réunions comme celles consacrées aux centres d'appui à la sécurité nucléaire ou à l'échange de renseignements sur la sécurité nucléaire qui se sont tenues en Autriche, à l'initiative de l'Agence. Il a également intensifié sa collaboration avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, notamment en participant à la Réunion internationale sur la sûreté et la sécurité chimique tenue à Tarnow (Pologne). Il a continué de coopérer également avec le Groupe d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques, notamment à la mise au point d'un manuel national d'application de la Convention, avec le concours de l'Action commune de l'Union européenne en faveur de la Convention et du Bureau des affaires de désarmement à Genève.

29. En 2012, le Comité et ses experts ont participé à cinq réunions du Groupe de travail du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes du Groupe des Huit. Ensemble, ces deux entités

ont continué de contribuer à leur objectif commun : empêcher par tous les moyens des acteurs non étatiques de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou leurs vecteurs. Le Président du Comité a fait un exposé au Groupe de travail à Stockholm, l'informant de l'état actuel des demandes d'assistance et affirmant que le Comité était attaché à entretenir un dialogue constant avec le Groupe de travail sur toutes les questions liées à l'assistance et au renforcement des capacités. En novembre 2012, le Comité a présenté au Groupe un document de travail sur les possibilités de collaboration entre les deux entités.

30. Le Comité et ses experts ont continué de coopérer périodiquement avec d'autres partenaires comme l'Organisation mondiale de la santé animale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Groupe d'action financière, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation mondiale de la Santé. En 2012, INTERPOL a officiellement communiqué au Comité le nom de son point de contact.

31. Pendant la période à l'examen, les organisations régionales et sous-régionales ont continué de jouer un rôle important en améliorant l'application de la résolution 1540 (2004). L'Organisation des États américains a collaboré à l'organisation d'un séminaire à l'intention des pays de la région andine, qui s'est tenu à Bogota, et coopéré avec des États d'Amérique latine, comme le Mexique, afin de mettre au point des plans de travail aux fins de l'application de la résolution. La CARICOM a favorisé l'application de la résolution 1540 (2004) dans la région en entretenant le dialogue en continu et communiqué avec les experts du Comité en vue d'organiser des activités conjointes, telles que des visites dans les États, à leur invitation. L'OSCE a également facilité l'application de la résolution 1540 (2004) par les États participants en menant diverses activités. Les experts du Comité et l'OSCE ont aidé directement plusieurs États participants à mettre au point leur plan d'action national volontaire. L'OSCE a également communiqué au Comité les coordonnées de 44 points de contact dans les États participants, en application de la décision 19/11 intitulée « Points de contact pour la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité » adoptée en décembre 2011. Elle a aussi organisé, avec le concours du Bureau des affaires de désarmement, à Vienne en février 2012, une table ronde consacrée aux besoins et aux pratiques de coordination concernant la résolution 1540 (2004) à laquelle ont participé 12 organisations ou entités internationales et régionales.

32. Le coordonnateur régional de la CARICOM, le coordonnateur du Système d'intégration de l'Amérique centrale et le conseiller de l'OSCE pour les questions se rapportant à la résolution 1540 (2004) ont également joué un rôle en entretenant des relations avec les experts du Comité et en échangeant régulièrement des renseignements.

33. Le dialogue sur la résolution 1540 (2004) avec l'Union africaine a été facilité par la nomination d'un point de contact, comme l'a fait savoir cette organisation en août 2011. Dans cet esprit, l'atelier sur l'application de la résolution 1540 (2004) que le Gouvernement sud-africain a tenu à l'intention des États d'Afrique les 21 et 22 novembre 2012, en collaboration avec l'Union africaine et avec le concours du Bureau des affaires de désarmement, a constitué une excellente occasion d'étudier les moyens de mieux favoriser l'application de la résolution, notamment d'examiner

le rôle qu'y joue l'Union africaine. Le Président, des membres du Comité et des experts ont pris part à cet atelier.

34. Afin de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), les experts du Comité ont entretenu des relations avec d'autres organisations sous-régionales comme la Communauté d'États indépendants et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

35. Le Comité et ses experts ont pris part à différentes activités, notamment celles qui ont été organisées par l'Union européenne, la présidence du Partenariat mondial du Groupe des Huit, l'AIEA, l'Organisation d'interdiction des armes chimiques et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), au cours desquelles la notion de « centre d'excellence » a été évoquée ainsi que la contribution de ces entités à l'application effective de la résolution 1540 (2004) par les États. Le Comité a été informé également des dernières nouvelles concernant le projet que l'Union européenne a lancé et qui porte sur des centres d'excellence d'atténuation des risques que font peser les armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires.

Coopération avec les entités des Nations Unies

36. Le Groupe d'experts du Comité, en tant qu'entité de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF), a participé à la préparation de la réunion de haut-niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire, dont l'Équipe spéciale a organisé la tenue en septembre 2012 à l'initiative du Secrétaire général. Il a également tiré parti d'échanges de vues et du partage d'informations avec l'Équipe spéciale, notamment sur les futures activités d'intérêt commun telles que celles menées par le Groupe de travail sur la prévention des attentats à l'arme de destruction massive et les interventions en cas d'attentat et le Groupe de travail sur la gestion des frontières dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

37. Le Comité a continué de coopérer avec les Comités du Conseil de sécurité créés par les résolutions 1267 (1999), 1989 (2011), 1373 (2001) et 1988 (2011) et leurs experts, notamment en menant des activités de communication conjointes ou coordonnées.

Société civile et secteur privé

38. Dans sa résolution 1540 (2004) dont l'application incombe aux États, le Conseil de sécurité a demandé à ces derniers d'élaborer les moyens de collaborer avec l'industrie et le public et de les informer des obligations que leur impose ladite résolution. En 2012, conformément à la résolution 1977 (2011), le Comité et ses experts ont continué de dialoguer avec l'industrie et le public afin de mieux faire connaître les dispositions de la résolution et de faciliter son application effective.

39. À cet égard, le Comité a participé à la Conférence des associations industrielles internationales, régionales et sous-régionales sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU accueillie par l'Allemagne à Wiesbaden, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement, ouvrant la voie au suivi des mesures prises en vue de renforcer les échanges et les activités et de faire en sorte que ces associations professionnelles contribuent à appuyer l'application de la résolution 1540 (2004) par les États.

40. Les membres et les experts du Comité ont également participé à la Conférence sur le désarmement et la non-prolifération, organisée par le Consortium de l'Union

européenne pour la non-prolifération, qui s'est tenue à Bruxelles en présence d'un nombre important de représentants de la société civile, issus notamment d'un vaste réseau composé de plus de 50 centres de recherche attachés au Consortium. Ils ont participé à d'autres activités de communication, organisées par la société civile ou qui comptaient certains de ses représentants au nombre des participants.

D. Transparence et communication

41. La transparence est un principe directeur essentiel guidant les travaux et les activités du Comité, qui contribue à renforcer la confiance, à stimuler la coopération et à sensibiliser davantage les États, les organisations internationales, régionales et sous-régionales intéressées, la société civile et le secteur privé aux questions touchant à la résolution 1540 (2004), et facilite son application par les États.

42. Le site Web du Comité, qui a continué d'être un important support de communication pour sensibiliser le public aux questions touchant à la résolution 1540 (2004), a permis d'améliorer la transparence. Conformément à la résolution 1977 (2011), le Comité a continué de mettre en place des mesures et des activités en faveur de la transparence, notamment en tirant le meilleur parti possible de son site Web.

43. Avec le concours du Bureau des affaires de désarmement et du Département de l'information, le travail de refonte du site Web du Comité, commencé en 2011, s'est terminé en avril 2012. Le 11 avril, le Bureau des affaires de désarmement a inauguré le site reconfiguré dont l'adresse est : www.un.org/sc/1540. Ce dernier a été enrichi de nouveaux éléments qui le rendent plus facile à utiliser, plus informatif et plus interactif. À présent, son contenu est organisé en fonction des quatre grands domaines d'activité du Comité : application; aide; coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales; transparence et communication. En 2012, le site Web a été régulièrement mis à jour. Des ressources multimédia offrent aux utilisateurs diverses sources d'information sur les travaux et les activités du Comité.

44. La communication est un des aspects de la transparence qui visent à faire un usage méthodique et pertinent des ressources dont disposent le système des Nations Unies et le Comité afin d'atteindre un public plus large et des groupes ciblés. En 2012, le Président du Comité a participé à 7 activités, les membres du Comité à 8 et les experts à 46.

45. Une activité de sensibilisation et de communication, parrainée et organisée par l'Arabie saoudite, s'est déroulée à New York en décembre 2012. À cette occasion, le Secrétaire général de l'ONU a prononcé un discours dans lequel il a souligné combien il importait d'appliquer la résolution 1540 (2004). Le Président du Comité et le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement ont également fait des déclarations dans ce sens.

46. Il est important de faire appel aux médias pour sensibiliser davantage le public aux dispositions de la résolution 1540 (2004) et des résolutions 1673 (2006), 1810 (2008), 1977 (2011) et 2055 (2012) adoptées ultérieurement. En 2012, l'ONU a publié six communiqués de presse et donné autant de conférences de presse portant, entre autres, sur les activités relatives aux résolutions susmentionnées, qui sont énoncées à l'annexe I. À cet égard, l'Université des Nations Unies a organisé, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement, une manifestation

intitulée « UN Security Council Resolution 1540: A Look at the 1540 Committee, Its New Mandate and Efforts to Prevent the Proliferation of WMD to Non-State Actors » (résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU : regard sur le Comité, son nouveau mandat et ses efforts en vue d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive chez les acteurs non étatiques), à New York le 20 janvier 2012, à laquelle ont assisté le Président du Comité, ses experts, des organisations internationales et régionales, des groupes de la société civile, des particuliers et les médias. Le Comité a pris note avec intérêt du lancement d'une nouvelle publication, *1540 Compass*, qui porte sur les aspects pratiques de l'application de la résolution 1540 (2004). Cette revue électronique est publiée par le Center of International Trade and Security de l'Université de Géorgie (États-Unis), en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement. Le Président du Comité a remercié l'équipe éditoriale de la revue de son initiative et s'est félicité de son soutien.

47. En 2012, le Comité a continué de partager ses expériences en affichant sur son site Web des informations sur les activités de communication auxquelles ont pris part ses représentants, en vue d'améliorer la transparence, de sensibiliser le public et de favoriser l'application de la résolution 1540 (2004).

IV. Évaluation des progrès accomplis et perspectives

A. Évaluation des progrès accomplis

48. En 2012, guidé par ses principes établis de transparence, d'égalité de traitement, de coopération et de cohérence dans la démarche, le Comité a fait des progrès pour ce qui est de coopérer plus étroitement avec les États Membres aux fins de l'application des résolutions 1540 (2004) et 1977 (2011) du Conseil de sécurité.

49. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans l'application de la résolution 1540 (2004) par les États. Un État a présenté un premier rapport et six autres ont fourni des informations sur l'application de la résolution dans leur pays respectif. Certains États ont partagé des informations avec le Comité sur les pratiques efficaces et d'autres questions connexes. Deux États ont présenté des plans d'action nationaux définissant des priorités et des plans d'application de la résolution 1540 (2004), et plusieurs autres ont annoncé leur intention d'élaborer des plans similaires. Des progrès encourageants ont été accomplis dans l'instauration d'un dialogue bilatéral et personnalisé entre le Comité et les États Membres.

50. Néanmoins, il reste encore des efforts à faire en matière d'application. Vingt-quatre États Membres n'ont toujours pas présenté leur premier rapport au Comité. Par ailleurs, il faut intensifier les efforts visant à encourager les États qui ont déjà présenté des rapports à communiquer officiellement, à titre volontaire, des informations complémentaires. En outre, il faut continuer de promouvoir le partage plus systématique d'informations sur les pratiques qui se révèlent efficaces pour appliquer la résolution.

51. La facilitation de l'aide et le renforcement des capacités ont été au cœur des travaux du Comité. En dépit de leur volonté d'appliquer la résolution 1540 (2004), certains États ne disposent pas de l'infrastructure juridique et réglementaire nécessaire, de l'expérience en la matière ou des ressources adéquates. Le Comité et

ses experts ont systématiquement promu et entretenu leur fonction consistant à rapprocher les demandes et les offres d'assistance. Dans cette optique, le dialogue avec les fournisseurs d'aide ainsi qu'avec les États susceptibles de solliciter une assistance a été renforcé, donnant lieu à des échanges de vues plus opportuns et approfondis sur ces sujets. Les visites dans les États à leur invitation ont constitué un outil efficace pour évaluer l'aide dont ceux-ci ont besoin, tandis que les réunions avec les fournisseurs d'aide ont permis de mieux appréhender les sources d'assistance et les processus dans ce domaine.

52. En dépit de ces progrès, il faut poursuivre les efforts afin de continuer d'améliorer le rapprochement des offres et des demandes d'assistance. Dans cette optique, un dialogue élargi entre toutes les parties concernées, y compris par l'envoi d'une correspondance officielle, visant à mieux faire comprendre les difficultés et les priorités de chaque État et son sentiment sur les conditions de sécurité ainsi qu'à déterminer ses besoins, pourrait donner une nouvelle impulsion à ces efforts.

53. En 2012, grâce à un dialogue soutenu et approfondi, le Comité, les organisations internationales, régionales et sous-régionales et les autres entités ont continué de renforcer leur coopération et le partage d'informations en matière d'assistance technique et de toutes autres questions touchant à l'application de la résolution 1540 (2004). En outre, le Comité a resserré ses liens avec la société civile et le secteur privé autant que de besoin. Conformément aux prescriptions des résolutions 1540 (2004) et 1977 (2011), ces activités ont contribué à informer le public et à engager une réflexion sur les pratiques qui s'avèrent efficaces pour faciliter l'application des résolutions, ouvrant de ce fait la voie à de nouveaux échanges et activités en faveur de l'application de la résolution 1540 (2004) par les États.

54. Il convient de poursuivre ce dialogue afin de maintenir ou de renforcer encore le niveau de coopération. La désignation de points de contact et de coordonnateurs, comme préconisé dans la résolution 1977 (2011), ainsi que les mises à jour constantes effectuées par les organisations internationales, régionales et sous-régionales ont favorisé la convergence des efforts et permis de mieux utiliser les ressources offertes par ces organisations.

55. En 2012, des progrès considérables ont été accomplis pour améliorer la transparence dans les travaux et les réalisations du Comité, entre autres par la mise en ligne de nouvelles informations sur le site reconfiguré. En adoptant une démarche prônant la transparence et l'ouverture, le Comité a joué un rôle déterminant en assurant avec succès la promotion de la résolution 1540 (2004) et en faisant en sorte que les États l'appliquent plus efficacement.

56. Le Comité s'emploie avec constance à garantir la transparence. Davantage d'efforts sont nécessaires, notamment pour améliorer la concertation entre toutes les parties intéressées et faciliter l'accès aux informations pertinentes, selon que de besoin.

B. Perspectives

57. Prenant en compte les recommandations faites dans le rapport présenté au Conseil de sécurité le 12 septembre 2011 (S/2011/579) et faisant fond sur l'état de l'application de la résolution 1540 (2004) et l'expérience acquise en la matière, le Comité envisage les mesures ci-après :

a) Mettre à jour et analyser en continu les informations recueillies dans les tableaux établis par le Comité et toutes autres informations communiquées par les États, ce qui permettra de modifier lesdits tableaux dès que possible;

b) Formuler des idées pour un modèle de tableau corrigé et amélioré, notamment pour en faciliter l'utilisation. À cet égard, le Groupe de travail sur le suivi et la mise en œuvre au niveau national a chargé le groupe d'experts de proposer au Comité diverses options avant la fin du mois de février;

c) Continuer d'encourager les États Membres de l'ONU à fournir, à titre volontaire, des informations complémentaires sur les mesures qu'ils ont prises et celles qu'ils ont l'intention de prendre, notamment sur leurs pratiques qui se sont révélées efficaces et leurs éventuels plans d'action nationaux;

d) En s'efforçant de faire en sorte que tous les États Membres de l'ONU présentent des rapports, créer de nouvelles occasions d'échanges bilatéraux intensifs, portant notamment sur les difficultés et lacunes rencontrées par les États dans l'application de la résolution. Dans cette optique, privilégier un dialogue personnalisé avec les États Membres de l'ONU, notamment grâce à des activités menés avec certains pays, dont des échanges avec les missions permanentes auprès de l'ONU et des visites dans les États concernés à leur invitation ou, si nécessaire, par l'envoi d'une correspondance officielle qui permettra de mieux comprendre les problèmes particuliers et les besoins afin de faciliter le travail de mise en œuvre. Préparer plus activement les réunions sur les questions d'assistance afin de faciliter l'application de la résolution 1540 (2004) en s'attendant aux questions importantes s'y rapportant, comme préconisé dans la résolution 1977 (2011);

e) Assurer l'efficacité optimale des travaux du Comité durant son mandat décennal en énonçant au besoin, dans son programme de travail annuel, des tâches prioritaires afin que les États appliquent la résolution 1540 (2004) dans son intégralité et sous tous ses aspects;

f) Redoubler d'efforts pour déterminer les besoins en dialoguant dans le cadre d'ateliers, de rencontres bilatérales, d'activités spécifiques à chaque pays et d'autres forums, encourager la présentation de demandes d'assistance officielles et inciter les fournisseurs d'aide potentiels à faire des offres;

g) Continuer de promouvoir les visites dans les États à leur invitation et les activités menées avec certains pays, faire fond sur l'expérience acquise et les enseignements qui en ont été tirés de façon à dégager les pratiques qui se sont révélées efficaces en vue, le cas échéant, de les recenser;

h) Développer la stratégie du Comité visant à faire participer les organisations internationales régionales et sous-régionales et les autres entités, notamment par le partage de l'information et l'échange d'expériences, en vue de faciliter l'application de la résolution 1540 (2004);

i) Mettre en évidence les activités pertinentes menées par les organisations internationales et régionales et les inviter à informer le Comité, le cas échéant, des domaines dans lesquels elles sont à même de fournir une aide;

j) Continuer d'encourager la désignation de points de contact par toutes les organisations internationales, régionales et sous-régionales intéressées, et envisager de les constituer en un réseau dont le Comité ferait partie;

k) Faciliter la coopération du Comité avec les coordonnateurs régionaux désignés par les organisations concernées telles que la Communauté des Caraïbes, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Système d'intégration de l'Amérique centrale, afin de promouvoir l'application de la résolution 1540 (2004);

l) Continuer de collaborer avec les entités de la société civile concernées et le secteur privé en matière de partage d'informations et d'expériences concernant les activités relatives à la résolution 1540 (2004), selon qu'il convient et avec le consentement de leur État, afin d'aider à définir la nature de leur engagement dans le processus d'application de ladite résolution;

m) Continuer d'intensifier les activités de communication menées par le Comité, en particulier sur son site Web.

Annexe I

Activités de communication menées en 2012 avec la participation du Président, des membres et des experts du Comité

<i>Date</i>	<i>Titre</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisateur</i>
Visites dans les États, à leur invitation			
30 janvier-1 ^{er} février	Visite effectuée en République d'Albanie, à l'invitation de ce pays, pour discuter de l'application de la résolution 1540 (2004)	Albanie	Albanie
9 février	Visite supplémentaire de site dans le cadre de la visite effectuée aux États-Unis, à l'invitation de ce pays	États-Unis	États-Unis
22-24 mai	Visite effectuée à Madagascar, à l'invitation de ce pays, pour discuter de l'application de la résolution 1540 (2004)	Madagascar	Madagascar
18-21 juin	Visite effectuée au Congo, à l'invitation de ce pays, pour discuter de l'application de la résolution 1540 (2004)	Congo	Congo
Autres activités menées avec les pays			
5-9 mars	Réunion de consultation avec des représentants du Kirghizistan en vue de déterminer et de coordonner les prochaines étapes de l'élaboration d'un plan d'action national	Vienne	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Bureau des affaires de désarmement (ODA)
20-21 mars	Réunion de travail portant sur la législation relative au contrôle des exportations et sur l'application du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, et réunion d'experts sur l'état de la mise en œuvre du plan d'action national relatif à cette résolution	Chisinau	Le Gouvernement de la République de Moldova et l'OSCE, avec le concours du Bureau des affaires de désarmement, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), et de l'Union européenne (UE) en coopération avec l'Office fédéral allemand de l'économie et du contrôle des exportations (BAFA)

<i>Date</i>	<i>Titre</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisateur</i>
26-30 mars	Réunion de consultation avec des représentants de la République du Bélarus en vue de déterminer et de coordonner les prochaines étapes de l'élaboration d'un plan d'action national	Vienne	OSCE et Bureau des affaires de désarmement
12 juin	Table ronde nationale sur l'application de la résolution 1540 (2004)	Skopje	Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine et Centre pour la prévention des conflits de l'OSCE, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement
3 octobre	Table ronde nationale sur l'application de la résolution 1540 (2004)	Podgorica	Gouvernement du Monténégro et Centre pour la prévention des conflits de l'OSCE, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement
26 juin	Réunion technique sur l'application de la Convention sur les armes biologiques et de la résolution 1540 (2004)	Quito	Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, Bureau des affaires de désarmement et Verification Research Training and Information Centre, en coopération avec le Ministère de la défense équatorien
23-24 octobre	Table ronde nationale sur l'application de la résolution 1540 (2004)	Douchanbé	Gouvernement du Tadjikistan et Centre pour la prévention des conflits de l'OSCE, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement
Autres activités de communication			
20 janvier	Manifestation organisée par l'Université des Nations Unies sur le thème de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, en vue de présenter le Comité 1540, son mandat et son action visant à empêcher la prolifération des armes de destruction massive par des acteurs non étatiques	New York	Université des Nations Unies, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement
24-26 janvier	Atelier régional sur les procédures douanières et l'attribution de licences, en particulier s'agissant d'intégrer, par le partage	La Valette	OSCE, avec le concours du Bureau des affaires de désarmement

<i>Date</i>	<i>Titre</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisateur</i>
	d'informations, le traitement national des biens à double usage et des armes classiques		
24-25 janvier	Réunion du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes du G-8	Washington	États-Unis, dans le cadre de leur présidence du G-8, et Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes
30 janvier-3 février	Cours du Collège européen de sécurité et de défense sur la non-prolifération des armes de destruction massive et leurs systèmes de lancement	Bruxelles	Institut fédéral des hautes études de sécurité à Berlin, Institut des hautes études de défense nationale à Paris et Foreign and Commonwealth Office à Londres
31 janvier-2 février	Réunion thématique sur le plan 2010-2013 pour la sûreté nucléaire et en particulier la création de centres indépendants d'appui à la sûreté nucléaire	Vienne	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
3-4 février	Conférence de l'Union européenne sur la non-prolifération et le désarmement	Bruxelles	Consortium de l'Union européenne sur la non-prolifération nucléaire
6 février	Échange d'informations sur la sûreté nucléaire	Vienne	AIEA
7-9 février	Dix-neuvième séminaire sur le contrôle des exportations asiatiques	Tokyo	Ministère japonais des affaires étrangères et Centre d'information sur le contrôle des opérations commerciales
15-16 février	Réunion du Groupe de travail sur la gestion des frontières de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme sur la lutte antiterroriste	Bruxelles	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et Organisation mondiale des douanes
20-21 février	Table ronde sur les besoins et pratiques en matière de coordination pour l'application de la résolution 1540 (2004)	Vienne	OSCE et Bureau des affaires de désarmement
20-21 février	Atelier sur la coopération entre les organisations régionales et sous-régionales pour la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité	Le Caire	Ligue des États arabes, avec le concours du Service de la prévention du terrorisme de l'ONU
8-9 mars	Quatrième réunion intersessions du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie	Sydney	Gouvernements australien et philippin

<i>Date</i>	<i>Titre</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisateur</i>
	du Sud-Est sur la non-prolifération et le désarmement		
12-14 mars	Séminaire sur la résolution 1540 (2004) organisé à l'intention des États de la région andine	Bogota	Gouvernement colombien, Stimson Center et Stanley Foundation, en coopération avec l'Organisation des États américains et le Bureau des affaires de désarmement
13-15 mars	Réunion du Groupe de travail du Partenariat mondial du G-8	Cambridge, Massachusetts (États-Unis)	États-Unis dans le cadre de leur présidence du G-8 et Groupe de travail du Partenariat mondial
13-15 mars	Atelier régional sur les procédures douanières et l'attribution de licences, en particulier s'agissant d'intégrer, par un partage d'informations, le traitement national des produits à double usage et des armes classiques	Ashgabat (Turkménistan)	OSCE et Bureau des affaires de désarmement
3-7 avril	Formation sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	Douchanbé	Centre de prévention des conflits de l'OSCE, personnel de l'École des cadres pour la gestion des frontières, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement
16 avril	Troisième débat du Groupe de travail international, sur le thème du Partenariat mondial en 2012 et au-delà	Miami (États-Unis)	Groupe de travail international et Landau Network-Centro Volta, en coopération avec le Département d'État des États-Unis
17-18 avril	Réunion du Groupe de travail du Partenariat mondial du G-8	Miami (États-Unis)	États-Unis dans le cadre de leur présidence du G-8, et Groupe de travail sur le Partenariat mondial
23-25 avril	Conférence des associations industrielles internationales, régionales et sous-régionales sur l'application de la résolution 1540 (2004)	Wiesbaden (Allemagne)	Bureau des affaires de désarmement, en coopération avec le Gouvernement allemand, avec le financement des Gouvernements norvégien et américain et de l'Union européenne
1 ^{er} mai	Application de la résolution 1540 (2004) sur le continent africain	Washington	Stimson Center
14-15 mai	Conférence sur la coopération avec les centres d'excellence de l'Union européenne pour	Bruxelles	Union européenne

<i>Date</i>	<i>Titre</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisateur</i>
	l'atténuation des risques que font peser les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et sur le rôle concret que les parties prenantes et les partenaires de l'Union européenne sont appelés à jouer		
21 mai	Table ronde pour la sécurité de Turtle Bay sur les possibilités de prévenir la prolifération d'armes classiques	New York	Missions permanentes du Japon, de la Pologne et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec le Stimson Center
22 juin	Conférence sur les centres d'excellence dans les domaines nucléaire, radiologique, biologique et chimique	New York	Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et Union européenne
28-29 août	Réunion du groupe de travail du Partenariat mondial du G-8	Stockholm	États-Unis dans le cadre de leur présidence du G-8 et Groupe de travail sur le Partenariat mondial
13-14 septembre	Atelier organisé sur le thème de la collaboration scientifique et de la sécurité, en particulier les nouveaux défis et les programmes de réduction des menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques après 2012	Cernobbio, Côme (Italie)	Groupe de travail international et Landau Network-Centro Volta, avec la contribution de la National Nuclear Security Administration américaine, et en coopération avec le Bureau de la sécurité internationale du Département d'État des États-Unis
3-4 octobre	Onzième réunion des chefs des services spéciaux, services de sécurité et organismes d'application des lois	Moscou	Service de sécurité fédéral de la Fédération de Russie
9-11 octobre	Atelier régional sur les procédures douanières et l'attribution de licences, en particulier s'agissant d'intégrer, par le partage d'informations, le traitement national des biens à double usage et des armes classiques	Kiev	OSCE, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement
22 octobre	Quatrième réunion du Groupe de travail international	San Francisco (États-Unis)	Groupe de travail international et Landau Network-Centro Volta, avec la contribution de la National Nuclear Security Administration des États-Unis, et en coopération avec le Département d'État des États-Unis

<i>Date</i>	<i>Titre</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisateur</i>
23-24 octobre	Réunion du Groupe de travail du Partenariat mondial du G-8	Livermore, Californie (États-Unis)	États-Unis dans le cadre de leur présidence du G-8 et le Groupe de travail sur le Partenariat mondial
8-9 novembre	Réunion internationale sur la sûreté et la sécurité chimiques	Tarnów	Gouvernement polonais et Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, en coopération avec le Partenariat mondial du G-8 et ses partenaires internationaux
14-16 novembre	Conférence sur la mise en œuvre stratégique des mesures de contrôle des opérations commerciales	Bruxelles	Organisation mondiale des douanes
21-22 novembre	Atelier sur l'application de la résolution 1540 (2004) dans les États africains	Pretoria	Gouvernement sud-africain, en collaboration avec l'Union africaine et avec le concours du Bureau des affaires de désarmement et de l'Institut des hautes études de défense nationale
30 novembre-1 ^{er} décembre	Atelier sur la création de nouvelles synergies en matière de sûreté nucléaire	New Delhi	Gouvernement indien, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement
6-7 décembre	Atelier sur le terrorisme nucléaire, radiologique, biologique et chimique et maritime à l'intention des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est	Bangkok	Service de la prévention du terrorisme de l'ONUSC et Gouvernement japonais

Annexe II

Autres Activités de communication menées en 2012 avec la participation du Président, des membres et des experts du Comité

<i>Date(s)</i>	<i>Titre</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisateur</i>
24-25 janvier	Réunion de coordination des parties prenantes de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	Abuja	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, en coopération avec le Nigéria, l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et le Programme des Nations Unies pour le développement
8 mars	Séminaire sur la lutte contre les armes de destruction massive et le terrorisme	Garmisch-Partenkirchen (Allemagne)	Programme de bourse pour la lutte contre le terrorisme du Bureau du Secrétaire à la défense des États-Unis, Defense Threat Reduction Agency et Centre européen d'études de sécurité George C. Marshall
19 avril	Séminaire international sur les enseignements tirés et les perspectives en matière de coopération multilatérale dans les domaines de la sûreté et de la non-prolifération nucléaires	Moscou	Centre russe d'études politiques, en coopération avec le Centre international pour la science et la technologie
22 mai	Réunion d'échange d'informations sur la sûreté nucléaire	Vienne	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
24-26 mai	Conférence internationale sur la biosûreté et la biosécurité	Rabat	Association marocaine de biosécurité
28-29 mai	Table ronde nationale visant à préparer la mise en œuvre d'un plan d'action national	Tashkent	Gouvernement ouzbek et l' Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement
30-31 mai	Table ronde nationale visant à préparer la mise en œuvre d'un plan d'action national	Astana	Gouvernement kazakh et OSCE, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement

* La présente liste répertorie les activités auxquelles le Comité a été invité par les organisateurs, mais auxquels ni le Président ni les membres ou experts du Comité n'ont pris part pour diverses raisons, par exemple parce qu'une autre activité se déroulait en même temps, parce qu'aucune intervention de la part d'un membre du Comité n'était prévue, ou pour raisons financières.

<i>Date(s)</i>	<i>Titre</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisateur</i>
30-31 mai	Table ronde nationale visant à préparer la mise en œuvre d'un plan d'action national	Astana	Gouvernement kazakh et OSCE, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement
5 juin	Réunion de travail du Forum des îles du Pacifique sur la lutte contre le terrorisme	Suva	Groupe de travail du Forum des îles du Pacifique, en coopération avec le Gouvernement néo-zélandais
5-6 juin	Atelier sur l'application de la résolution 1540 (2004)	Vilnius	Centre de prévention des conflits de l'OSCE, et coopération avec le Ministère lituanien des affaires étrangères et le Bureau des affaires de désarmement
14-15 juin	Conférence annuelle de l'OTAN sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération dans le domaine des armes de destruction massive	Budapest	Centre de l'OTAN sur les armes de destruction massive
21-22 juin	Consultations avec les organisations régionales concernant le plan d'action conjoint pour l'Asie centrale aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	Almaty (Kazakhstan)	Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale
28-29 juin	Conférence internationale sur la biosûreté et la biosécurité	Johannesburg (Afrique du Sud)	Fédération internationale des associations de biosécurité
28-29 juin	Sommet international des banques arabes de 2012, organisé sur le thème du changement	Berlin	Union des banques arabes, en coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Fédération bancaire de l'Union européenne et l'International Bankers Forum
12-13 juillet	Atelier organisé sur le thème des approches innovantes en matière de renforcement des capacités et de l'aide apportée pour l'application de la résolution 1540 (2004)	Varsovie	Gouvernement polonais, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement et le Stimson Center
16-20 juillet	Quinzième réunion annuelle du Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment d'argent	Brisbane (Australie)	Gouvernement australien

<i>Date(s)</i>	<i>Titre</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisateur</i>
18 juillet	Sous-Groupe de travail du Partenariat mondial sur la sûreté biologique	Genève	États-Unis d'Amérique, dans le cadre de leur présidence du Groupe des Huit, et Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes
16-20 juillet	Réunion d'experts de la Convention sur les armes biologiques	Genève	Groupe d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques
9-10 octobre	Atelier de recherche avancée sur les aspects politiques, scientifiques et technologiques de l'application de la résolution 1540 (2004)	Chisinau	OTAN et République de Moldova
15-19 octobre	Réunion plénière et réunions des groupes de travail du Groupe d'action financière	Paris	Groupe d'action financière
22-24 octobre	Réunion thématique sur la mise en place du réseau international de centres de formation et d'appui à la sécurité nucléaire	Vienne	AIEA
5-6 novembre	Séminaire de l'Union européenne destiné à renforcer la confiance et à appuyer un processus visant à créer une zone exempte d'armes de destruction massive et de vecteurs au Moyen-Orient	Bruxelles	Consortium de l'Union européenne sur la non-prolifération, avec le concours de l'Union européenne
6 novembre	Réunion de travail de l'AIEA pour l'échange d'informations sur la sûreté nucléaire	Vienne	Bureau de la sûreté nucléaire de l'AIEA
21-23 novembre	Conférence sur le Partenariat mondial du G-8, consacrée à l'évaluation de la situation et aux différentes formes que pourront prendre les futurs programmes, dans les domaines de la sûreté nucléaire et radiologique	Moscou	Rosatom et Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes du G-8
2-4 décembre	Onzième Conférence ONU-République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération	Jeju (République de Corée)	République de Corée
3 décembre	Colloque organisé pour célébrer le vingtième anniversaire du Programme de réduction concertée des menaces	Washington	Département de la défense, Bureau du Secrétaire à la défense des États-Unis